

42ème  
**Course de Côte de SY**  
27 et 28 avril 2019



Epreuve  
**OPEN – ENPEA**  
Histo-Démo

Championnats  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Liège / Brabant / Luxembourg  
Hillclimb Rally Challenge



FOLLOW US ON  
**facebook**

Course de Côte de Sy Officiel

Timing :  
Samedi 27/04  
Vérifications facultatives de 16h à 19h  
Dimanche 28/04  
Essais de 9h à 12h  
Montées officielles de 13h à 18h

Infos & Règlements : [www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)



Club : **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

N° d'entreprise : **415025188**

EPREUVE : **Course de côte de SY (Ferrières)**

DATE : **27 & 28 avril 2019**

**Epreuve OPEN**

### Adresse des Vérifications Administratives :

Taverne restaurant « Au Bonheur de Sy », rue de Luins, 3 à 4190 – SY (Ferrières) - 086/366047

## REGLEMENT PARTICULIER

### Division « Histo-Démo » :

Les organisateurs intégreront une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1993** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, en plus de l'Art. 4 du présent règlement, le point 4.6 du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

### I TIMING

- ...le **lundi 4 mars 2019** : publication du règlement.
- ...le **mercredi 6 mars 2019, 6h00** : début des engagements et des paiements
- ...samedi 20 avril, 18 h 00 : **clôture des inscriptions à droits simples** (Art. 5 du R.S.G.)
- ...samedi 27 avril à 12 h 00 : suspension momentanée des inscriptions à droits majorés.

le **samedi 27 avril**, 15 h 00: attribution des numéros - 15 h 30: affichage de la liste des engagés

**Vivement conseillé !**

de 15 h 30 à 18 h 30; réouverture des inscriptions à droits majorés,

de 16 h 00 à 19 h 00 : **vérifications administratives facultatives**  
(y compris contrôle des licences et permis)

de 16 h 05 à 19 h 05 : **vérifications techniques facultatives**

**Le dimanche 28 avril 2019. – ⚡ Pas de bruit de moteur avant 7 h 00 S.V.P. ⚡**

07h30 : ouverture des **vérifications administratives** et du **contrôle des licences pour les engagements payés uniquement**

07h30 : ouverture des **vérifications techniques**.

08h00 : ouverture des **vérifications administratives** et du **contrôle des licences pour les engagements non payés.**

**08h30 : réouverture des inscriptions (droits majorés)**

09h00 : **séances d'essais obligatoires.**

10h00 : **clôture définitive des inscriptions à droits majorés.**

10h30 : **fermeture des vérifications administratives et du contrôle des licences.**

10h30 : **fermeture des vérifications techniques.**

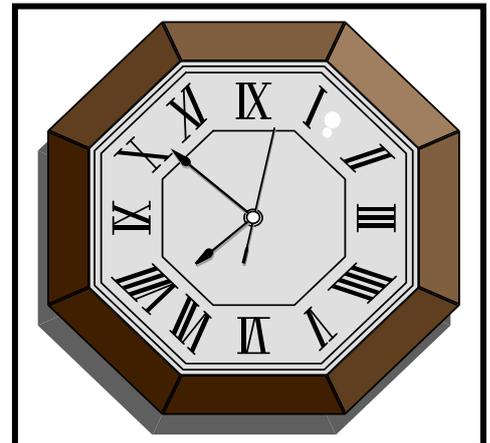
12h30 : fin des séances d'essais.

12h30 : affichage de la liste des véhicules qualifiés (au départ)

13h00 : **début des montées officielles.**

30' après rentrée du dernier concurrent : affichage des résultats officiels (au départ)

+ 30' : officialisation des résultats (au départ)



+ 30 ' : proclamation des résultats au chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty.

## II COMITE D'ORGANISATION

**A.S.B.L. Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT (Abolens)**  
N° d'entreprise 0415025188

Présidents d'honneur :	DELCOURT Jacques, FUMAL Micheline, DIET Emile		
Président :	JAMOUL Eric	Vice-président :	DORMAL Jean-Claude
Trésorier :	JAMOUL Dany	Secrétaire :	JADOT Joseph

## III GESTION DE LA COURSE

▪ <u>Directeur de course :</u>	<b>DORMAL Jean-Claude</b>	Lic. : 415
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	<b>JADOT Jérôme</b>	Lic. : 418
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	<b>JADOT Joseph</b>	Lic. : 403
▪ <u>Directeur de course adjoint :</u>	<b>DIET Emile</b>	Lic. : 628
▪ <u>Secrétaire du meeting :</u>	<b>BOLLY Laurette</b>	Lic. : 632
▪ <u>Directeur de la sécurité :</u>	<b>JAMOUL Eric</b>	Lic. : 629
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	<b>JAMOUL Olivier</b>	Lic. : 631
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	<b>SLEYPENN Bernard</b>	Lic. : 635
▪ <u>Directeur de la sécurité adjoint :</u>	<b>SEVRIN Lambert</b>	Lic. : 419
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	<b>JAMOUL Dany</b>	Lic. : 630
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	<b>SLEYPENN Michel</b>	Lic. : 634
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	<b>PIROTTE Pierrot</b>	Lic. : 627
▪ Responsables du parc des coureurs :	VANOOTICHEM Francis et CHARLIER Thierry,	
▪ Bureau des calculs :	REMACLE F., FUMAL M.	
▪ Chronométrage :	P. LAGRAVE, D. LAMBERT, CLEMENS M..	
▪ Secours médicaux : Médecin :	<b>C.R.S.</b>	
	Equipe médicale :	<b>C.R.S.</b>
	Ambulances :	<b>I.N.S. (2)</b>

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- <u>Commissaires sportifs ASAF</u>	Président du collège :	GEILENKIRCHEN Noël	Lic. : 443
	Membre :	OLIJNYCK Georges	Lic. : 417
- <u>Commissaires techniques ASAF</u>	Président du collège :	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406
Membres : SCHULJENKO Nicole	Lic. : 409	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Secrétaire : FRANKENNE Jennifer	Lic. : 459		
- <u>Observateur A.S.A.F. :</u>		GOSSET Gérard	Lic. : 932
- <u>Inspecteur- Sécurité A.S.A.F.</u>		BRASSEUR Joël	Lic. : 470

## V PERMANENCES

- *Jusqu'au 27 avril et après l'épreuve :*

- **DORMAL Jean-Claude**, 6, rue de l'Eglise 4260 FALLAIS (0499/18.39.39)
- **JADOT Jérôme**, 10, rue du Moulin, 4180 – HAMOIR (0496/364.362) [jadotjerome@hotmail.com](mailto:jadotjerome@hotmail.com)
- **JADOT Joseph**, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY (0471/205.702) [jadotjoseph@gmail.com](mailto:jadotjoseph@gmail.com)
- **JAMOUL Dany** 20a, rue de Lens-Saint-Servais 4280 HANNUT (019/58.87.07)
- **BOLLY Laurette**, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY (0471/758.169)

- *Le 27 & le 28 avril : JADOT Joseph, (0471/205.702) & JADOT Jérôme, (0496/364.362)*

- **Internet : [www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)**

## VI PARTICULARITES

### Article 1 : Définition - Eligibilité – Admission des participants

Le **28 avril 2019**, l'épreuve dénommée Course de Côte de SY (Ferrières), épreuve OPEN, comptant pour

- .....le **championnat FWB**,

- .....le championnat des **C.S.A.P. Liège, Brabant et Luxembourg**,
- .....le **Hillclimb Rally Challenge** de la C.S.A.P. Liège,
- .....le "**Challenge des "Bourlingueurs" de l'ASAF**,

sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.**

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Elle est ouverte

- ...aux licenciés **ASAF/VAS** (**Attention** : la licence "R" de la VAS n'est pas suffisante)
- ...aux licenciés d'une **A.S.N. étrangère** munis de l'autorisation annuelle ou ponctuelle de leur A.S.N.
- ...aux participants porteurs d'un **Titre de Participation journalière "TP-.."** délivré sur place par les commissaires sportifs de l'ASAF (Voir Art. 6.3, ci-après).

Les licenciés du RACB, non détenteurs de licence ASAF/VAS, qui désirent prendre part à l'épreuve, devront acquérir un tel Titre, dont ils pourront, en cas de dommages corporels subis, cumuler les garanties en assurance avec celles de leur licence nationale ou internationale (voir Art. 6.3, ci-après.)

**Elle a reçu le soutien de l'Administration communale de Ferrières et du Syndicat d'Initiative de Sy-Logne-Vieuxville.**

## **Article 2 : Parcours :**

- 2.1. Route de Sy à Vieuxville (Ferrières)
- 2.2. Longueur de la côte : **2200 mètres**
- 2.3. Largeur moyenne de la route : **5 mètres**.
- 2.4. Départ : **100 mètres avant le pont du chemin de fer à Sy** (Alt. : 90 mètres)
- 2.5. Arrivée : **au sommet de la côte vers Vieuxville** (Alt. : 219 mètres)
- 2.6. Homologation : **15/01/2019**

## **Article 3 : Sécurité**

- 3.1 Nombre de postes de commissaires de route : **16 + 8 stewards**
- 3.2 **Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir franchir la chicane et s'arrêter dès que les circonstances le justifient.**

Il rangera son véhicule à la place qui lui sera indiquée dans le parc d'attente et attendra les injonctions du responsable avant de rejoindre, **en colonne encadrée, le parc des coureurs (pilote seul à bord).**

**En aucun cas, un pilote ne pourra rejoindre le parc des coureurs sans encadrement et sans injonction.**

**Pénalité pour comportement irresponsable ou inadéquat en Histo-Démo ou en ACCESS**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de ces Divisions, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

**Remarque** : Si cette pénalité est infligée en fin d'épreuve ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une **amende de 125 €** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si cette amende n'a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir aussi : Article 1.6.5 du R.S.G.).

## **Article 4 : Véhicules**

### **4.1. Voitures admises :**

Division 1 :

Classe 1	: de 0 à 1400cc
Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 4	: + de 2000cc

Division 2 :

Classe 5	: de 0 à 1400cc
Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 8	: + de 2000cc

Division 3 :

Classe 9	: de 0 à 1150cc
Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc

Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc  
Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc  
Classe 13 : + de 2000cc

Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc  
Classe 15 : de 0 à 1600cc  
Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc  
Classe 17 : + de 2000cc

Division Histo/Démo (toutes classes confondues – pas de classement)

- **Seul**, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993, à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même « body »**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1993, à minuit**.

- Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution** pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments** soient de la **même marque que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine**. **L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder 3500cc, après application de l'éventuel coefficient de suralimentation et quel que soit le nombre de soupapes par cylindre.

**N.B.** : Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou que celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises au départ pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN. Ces voitures ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche à l'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises ci-dessus.

- D'autre part, (sauf si une homologation établie par la FIA ou par une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration) une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "**Diesel**" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**NB** : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

**Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.**

**Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés**

**4.2. Echappement** : l'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

**Article 5 : Engagement**

**5.1. Le bulletin d'engagement**, LISIBLEMENT complété (idéalement en format Word) DEVRA parvenir soit par voie postale, soit par mail,

**au plus tôt le 7 mars et au plus tard, le 20 avril 2019 avant 18 h 00**

**JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10, 4180 – HAMOIR [jadotjerome@hotmail.com](mailto:jadotjerome@hotmail.com)**

*N.B.* : aucun envoi recommandé ne sera ni accepté, ni retiré.

**5.2. Les frais d'inscription**, assurance comprise, soit

☞ **110 €** pour les Divisions 1 à 4  
☞ **90 €** pour la Division « Histo-Démo »

devront être **ENREGISTRÉS AVANT le 21 avril**, sur le compte n° **BE47 1450 5516 6080**

du **Motor Club Hannutois**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT

**Attention aux délais bancaires !**

- .... Prière d'indiquer en **communication le nom et le prénom du pilote ainsi que la division et la classe**.
- .... **RAPPEL** : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai (**20 avril**), il sera encore possible de s'inscrire et/ou de payer le montant des frais d'inscriptions soit **par voie bancaire, soit en espèces avec le numéraire exact, le 27 ou le 28 avril 2019 durant les vérifications administratives.** (Voir Règlement Particulier Courses de Côte/sprint, Art. 5).

Les montants des droits d'engagements s'élèveront, alors, à **150 €** pour les Divisions chronométrées et à **130 €** pour la Division Histo-Démo.

Plus aucune inscription ne sera prise après 10 h 00 le 28 avril (Attention à la fermeture de la route dès 8 h 30).

Cette règle sera de stricte application.

**Tout forfait JUSTIFIE (la météo défavorable n'est pas une justification), annoncé avant le 28 avril sera remboursé intégralement.**

EN RESUME

	Div. 1-2-3-4	Histo/Démo
Inscription et paiement préalables (pour le 20 avril)	<b>110 €</b>	<b>90 €</b>
Inscription préalable et/ou paiement sur place ou paiement bancaire <b>après le 20 avril</b>	<b>150 €</b>	<b>130 €</b>
<b>Inscription et paiement le 28/4 de 8h30 à 10 h</b>		

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 27 avril à 15 h 00.

La liste des engagés sera affichée le samedi 27 avril 2019 à 15 h 30 à la Taverne-Restaurant « Au Bonheur de Sy » rue de Luins, 3 à Sy. (0471/205.702)

Chaque concurrent gardera le même numéro toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros – y-compris en Histo/démo

5.4. Le nombre de véhicules admis est limité à **100** pour les **divisions 1-2-3-4** et à **10** pour la **division Histo/Démo**.

**Attention : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'article 9 du R.S.G. sera appliquée et la préséance sera basée sur la chronologie des engagements régularisés.**

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (div. 1-2-3-4, d'une part, division Histo/Démo d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence de **110 participants**.

**Article 6 : Vérifications administratives**

6.1. Les vérifications administratives des concurrents, ainsi que le contrôle des licences et permis, auront lieu à la Taverne-Restaurant « Au Bonheur de Sy », située rue de Luins, 3, à Sy,

• ... le 27 avril de 16 h à 19 h (facultatif mais **vivement conseillé**)

• ... le 28 avril, de 7 h 30 à 10 h 30 et selon ce timing:

1. Engagements envoyés et **payés**: à partir de 7 h 30

2. Engagements envoyés et **non payés**: à partir de 8 h 00

3. **Pilotes non inscrits** :

Division 1 : de 8 h 30 à 10 h 30

Division 2 : de 8 h 40 à 10 h 30

Division 3 : de 8 h 50 à 10 h 30

..... Division 4 : de 9 h 00 à 10 h 30

..... Histo/Démo : de 9 h 10 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

**ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!**

6.2. Documents à présenter.

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité – *Eventuellement Licence nationale ou internationale*

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés ASAF ou VAS ainsi qu'aux licenciés étrangers munis de leur licence et de l'autorisation de leur A.S.N. (annuelle ou ponctuelle).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu.

L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des Titres de Participation journalière (TP), au prix de **10 à 50 €** selon leur type, dans le respect des procédures reprises au **Ch. I - RSG, art. 2.**

De tels Titres seront, notamment délivrés par les Commissaires Sportifs aux **licenciés du RACB Sport** non titulaires d'une licence VAS/ASAF, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

**Les licenciés du RACB Sport** cumuleront les garanties de l'assurance "Individuelle Accidents Corporels" liée à leur licence (ou à leur TP) ASAF, avec celles de leur licence nationale.

L'épreuve étant OPEN (ENPEA), les **licenciés étrangers** (munis de l'autorisation de leur A.S.N.) concourront sous la seule couverture de la licence délivrée par leur A.S.N., au moins, équivalente à la licence ASAF requise (**Pas de TP**).

**6.4 Des vérifications administratives préliminaires et un contrôle des licences et permis de conduire auront lieu au même endroit le samedi 27 avril de 16 à 19 h 00 et dispenseront les pilotes du passage aux vérifications administratives du dimanche.**

Les organisateurs conserveront la licence de tous les concurrents jusqu'à la fin de leur participation. Les modalités de récupération de leur licence leur seront communiquées à ce moment.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Cette somme de 25 € est à virer SPONTANEMENT sur le compte BE62 0010 9159 5661 de l'ASAF.

**Article 7 : Vérifications techniques**

7.1. Les Vérifications techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé rue de Luins à Sy.

Elles seront effectuées par les Commissaires techniques ASAF désignés à l'épreuve.

Ces Commissaires sont habilités pour proposer au Directeur de course et aux Commissaires sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules engagés.

Deux files seront organisées : une pour les **véhicules possédant le passeport technique** et une autre file pour les **véhicules qui en sont dépourvus**. Les participants étrangers, dispensés de passeport technique ou de carnet jaune, subiront les V.T. avec les concurrents belges non encore détenteurs du passeport.

**N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Division « Histo-Démo ».**

7.2. **Tous les véhicules engagés non présentés le 27 avril devront se présenter aux vérifications techniques**

- **le 28 avril entre 7 h 30 et 10 h 30, selon le timing suivant :**

Division 1	: de 7 h 30 à 8 h 30
Division 2	: de 8 h 00 à 9 h 30
Division 3	: de 8 h 30 à 10 h 00
Division 4	: de 9 h 00 à 10 h 30
Histo/Démo...	: de 9 h 15 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 €.

**Les véhicules se présentant après 10h30 seront refusés, sauf cas de force majeure dûment accepté par le Directeur de course.**

**ATTENTION : la route d'accès est fermée à la circulation à 8 h 30. Tenez-en compte !!!**

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les vérifications techniques de celui-ci.

**7.4 Des vérifications techniques préliminaires des véhicules auront lieu au même endroit le samedi 27 avril de 16 h 05 à 19 h 05 et dispenseront les véhicules du passage aux vérifications techniques du dimanche.**

**Article 8 : Chronométrage (sauf division Histo/Démo)**

Il se fera au 100<sup>ème</sup> de seconde à l'aide de cellules et sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (2 chronos par poste)

8.1 – Chronométrage avec imprimante

8.2 – Liaison entre départ et arrivée par 3G doublée par G.S.M.

**Article 9 : Essais**

9.1. **Une séance d'entraînements pour toutes les divisions (deux montées prévues) aura lieu le 28 avril, de 9h00 à 12h30** (voir Règlement Particulier « Côtes et Sprints », Art. 9.1.).

9.2. **L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.**

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant **au départ de sa première montée d'essais après 11 h 30** ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

## **Article 10 : Course**

10.1. **La course se déroulera en TROIS montées officielles.**

- 10.2. Le classement sera établi en tenant compte **de l'addition des deux meilleurs temps des trois montées.**  
En cas d'égalité, le temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant. Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de **13 h 00, le 28 avril** et selon l'ordre de la liste officielle des départs (tableau d'affichage). Si un véhicule ne se présentait pas selon l'ordre établi, le départ pourrait lui être refusé. Seul le Directeur de course pourra modifier l'ordre des départs s'il le juge opportun pour le bon déroulement de l'épreuve.

## **Article 11 : Divers**

- 11.1. Dans toutes les divisions, le pilote devra être seul à bord **à tout moment** sous peine de mise hors course (y compris en Histo/Démo où il n'y a pas de passager accepté)
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes maximum sauf en Histo/Démo (1 seul pilote par voiture). – **Attention au timing !!! Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.** Cependant, un même véhicule pourra être piloté par deux pilotes au maximum dans le cas où ce véhicule est inscrit dans les divisions traditionnelles et dans la division Histo/Démo.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera au départ.
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés reprenant les participants de toutes les divisions sera affichée à 12 h 30 au départ
- 11.5. L'organisateur ne propose pas de publicité.
- 11.6. Le parc des coureurs est situé rue de Luins à Sy.  
Les véhicules des concurrents resteront dans ce parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée. Durant ce temps, les pilotes pourront récupérer leur licence.
- 11.7 Il est interdit de chauffer les pneus mécaniquement ou par contact ou environnement thermique (couvertures chauffantes - four).
- 11.8 Une bâche de sol est obligatoire dans le parc des concurrents (Cf. Art. 3.4 Règlement particulier des Courses de côtes & sprints)

## **Article 12 : Classements**

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus Racings » (voir règlement sur le site [ww.csap-liege.be](http://ww.csap-liege.be))
- 12.8 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus conventionnels » (voir règlement sur le site [ww.csap-liege.be](http://ww.csap-liege.be))

## **Article 13 : Coupes et trophées**

### **13.1. Coupes et Trophées**

- 3 premiers du GENERAL des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 3 premiers du GENERAL de la division 4
- 3 premiers de chaque CLASSE
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus Racing »**
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus routiers »**
- INTER-ECURIE des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- INTER-ECURIE de la division 4
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Brabant (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Luxembourg (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Liège (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- 1<sup>ère</sup> DAME des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 1<sup>ère</sup> DAME de la division 4

13.2 Les classements complets seront remis à tous les pilotes présents.

- 13.3. **La proclamation des résultats** aura lieu le 28 avril 1 h 30 après la rentrée de la dernière voiture, dans le **chapiteau du Syndicat d'Initiative situé sur le Baty** (lieu des vérifications techniques), rue de Luins à Sy.  
Les **pilotes** classés et non excusés qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur récompense.

## **Article 14 : Dispositions particulières**

- 14.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement suivre les injonctions des commissaires de route et veillera à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au règlement sont prévus par le Règlement Sportif général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées dans les Prescriptions sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la C.S.A.P., de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

#### **Le règlement a été approuvé par**

- **SGHERZI Giovanni (Lic. ASAF 402) pour la CSAP Liège en date du 20/02/2019**
- **et par Bernard HAYEZ (Lic. ASAF 1) pour l'ASAF, en date du 25/02/2019.**

**La licence d'homologation du parcours a été délivrée  
par Joël BRASSEUR (Lic. ASAF 470), le 15/01/2019**

## **RAPPELS IMPORTANTS**

**Inscription et paiement préalables  
vivement conseillés pour le 20 AVRIL  
(supplément de 40 € après le 20 avril)**

**Route fermée à 8 h 30.**

**Les pilotes sont priés de s'acquitter du droit d'entrée.  
Ils pourront se le faire rembourser jusque 10 h 30  
à la table d'inscription  
à raison de deux entrées par concurrent.**

Club organisateur : Motor Club Hannutois A.S.B.L.

N°

Epreuve : Course de côte de SY (Ferrières) Date : 27 & 28 avril 2019

Bulletin d'inscription à renvoyer du 5 mars au 20 avril par voie postale ou par mail (conseillé) à JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10, 4180 HAMOIR jadotjerome@hotmail.com

\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le : / / 2019	Paiement reçu le : / / 2019	Div. :	Cl. :	Ordre de réception :
-------------------------------	-----------------------------	--------	-------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : « ..... »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		

→  accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter (lisible SVP) :

N° GSM : 04 /

E-mail :

<input checked="" type="checkbox"/>	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV			

VEHICULE :	Marque :	Type :
Année de fabrication :	Passeport technique ASAF N° :	Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :		TURBO : OUI / NON

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 4 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 5 (*)
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Division Histo Démo → Pas de doublons sauf si second pilote inscrit dans une Division traditionnelle

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1er Pilote (plus petit numéro)	Nom du 2ème Pilote (plus grand numéro) <i>Joindre le bulletin d'engagement</i>
---------------------------------------	---

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.

La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / 2019

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé » ↑

Signature : →

Epreuve : Course de côte de SY (Ferrières)

N°

Date : 27 & 28 avril 2019

## VERIFICATIONS (Divisions 1 – 2 – 3 – 4)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES et JOINT au bulletin d'engagement*

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature ↓						
..... / « ..... »				.....								
Prov.	ASAF				VAS				N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

### VOITURE

Marque & Type				Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
				cc	OUI / NON		

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>
Publicités sur vitres	Licence N° :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :
Ornement extérieur	
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

<b>Epreuve : Course de côte de SY (Ferrières)</b> <b>Date : 27 &amp; 28 avril 2019</b>	<b>N°</b>
---	-----------

**VERIFICATIONS (Division Histo-Démo uniquement)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.  
*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES et JOINT au bulletin d'engagement*

**PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature ↓						
..... / « ..... »				.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

**VOITURE**

<b>Marque - Type</b>	<b>N° Plaque</b>	<b>N° de châssis</b>
<b>1<sup>ère</sup> Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN</b>		

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « *Lu et approuvé* » :

**RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

<b>Documents de bord</b>		<b>Divers :</b>	
<b>Eclairage</b>		<b>Divers :</b>	
<b>Ceintures de sécurité / Harnais</b>			
<b>Extincteur</b>		<b>EN ORDRE</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Casque / Hans</b>		<b>NON CONFORME</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Pneumatiques</b>			
		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
		<b>Licence N° :</b>	
		<b>Nom/Cachet :</b>	
		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	

# COURSE DE COTE DE SY

## 27 & 28 AVRIL 2019

N° \_\_\_\_\_

### Copie de votre licence "sportive" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

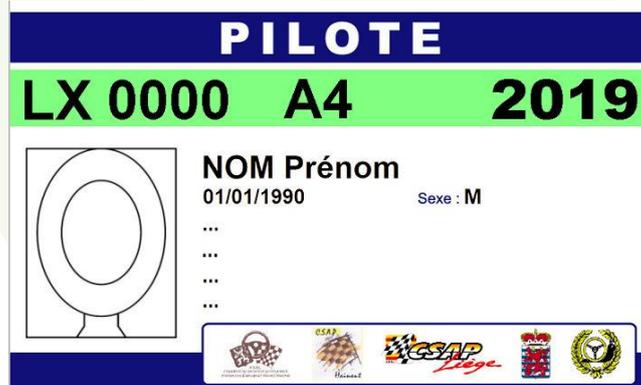
#### Pilote :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b> (copie à placer ci-dessous)   |
| <input type="checkbox"/> | (Concurrents étrangers) Je possède une licence de mon <b>A.S.N.</b> et l' <b>autorisation de celle-ci</b> (copie de la licence à placer ci-dessous)  |
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite un « <b>T.P.</b> » et me présenterai <u>d'abord auprès des C.S.</u> avec le <b>formulaire ASAF complété</b> (partie médicale complétée !) et ensuite aux V.A. de l'épreuve avec le ticket reçu des C.S. |

Placez ici la copie de votre licence face « année » - licence VAS uniquement.

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de **préparer vos documents** avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

#### Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- **Permis de conduire**, (svp **ouvert** si ancien modèle ;-)
- **Licence** « Sportive » **ASAF** ou **VAS** ou **A.S.N. étrangère** ;
- **Si T.P.**,
  - Licence RACB Sport éventuelle
  - ticket « T.P. » obtenu préalablement auprès des C.S. ;

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.



# Palmarès



## Organisations du Waremme Motor Club

<b>1973 : 92 participants</b>	<b>1974 : 100 participants</b>	<b>1975 : 140 participants</b>	<b>1976 : 122 participants</b>
1. VANIERSCHOOT 1.21.4	1. PAULUS 1.19.21	1. BEURLYS 1.17.22	1. TARRES 1.15.20
2. TARRES 1.21.7	2. SWYSEN 1.21.23	2. NERI 1.17.36	2. PAULUS 1.17.50
3. JACQUEMIN 1.22.3	3. TARRES 1.21.34	3. WELKENBACH 1.19.22	3. "P.H.B." 1.22.40

## 35 organisations du Motor Club Hannutois

<b>1982 : 68 participants</b>	<b>1983 : 60 participants</b>	<b>1984 : 93 participants</b>	<b>1985 : 85 participants</b>
1. SIMONET 1.20.69	1. BUCHEM 1.22.63	1. GOSSET G. 1.23.10	1. PREMONT E. 1.20.76
2. PREMONT 1.22.51	2. SIMONET 1.22.22	2. BODSON Y. 1.23.11	2. MEUNIER D. 1.22.76
3. CLOSE 1.22.04	3. PREMONT 1.22.49	3. KINET D. 1.23.31	3. LAMBERT J.P. 1.22.55

<b>1986 : 83 participants</b>	<b>1987 : 91 participants ad. des temps</b>	<b>1988 : 104 participants</b>	<b>1989 : 76 participants</b>
1. VANSTEENLAND 1.22.50	1. BODSON Y. 2.57.44	1. KINET D. 1.23.77	1. ELOY C. 1.22.62
2. HABRAN 1.23.49	2. VERREYDT R. 2.58.65	2. VERREYDT R. 1.29.13	2. KINET D. 1.22.17
3. CASTRONOVO D. 1.28.04	3. BLAVIER J. 2.58.79	3. BLAVIER J. 1.29.36	3. DOZOT M. 1.23.87

<b>1990 : 103 participants</b>	<b>1991 : 100 participants</b>	<b>1992 : 90 participants</b>	<b>1993 : 103 participants</b>
1. BODSON Y. 1.19.91	1. SCHMITS J. 1.19.50	1. FINET E. 1.15.76	1. SCHMITS J. 1.17.10
2. BAR G. 1.20.86	2. BODSON Y. 1.19.39	2. BRESSAN M. 1.17.22	2. HERMANN N. 1.19.35
3. ELOY C. 1.20.97	3. BRESSAN M. 1.20.58	3. SCHMITS J. 1.17.94	3. HERMAN B. 1.21.84

<b>1994 : 112 participants</b>	<b>1995 : 122 participants</b>	<b>1996 : 117 participants</b>	<b>1997 : 95 participants</b>
1. FINET Eric 1.13.99	1. BRESSAN Michel 1.11.35	1. BAIWIR Serge 1.11.64	1. BRESSAN Michel 1.10.20
2. HERMANN Norbert 1.17.14	2. HERMANN Norbert 1.14.29	2. HERMAN Bernard 1.13.73	2. DEWULF Philippe 1.12.90
3. DEWULF Philippe 1.19.22	3. HERMAN Bernard 1.15.70	3. DEWULF Philippe 1.14.49	3. HERMANN Norbert 1.15.28

<b>1998 : 122 participants</b>	<b>1999 : 90 participants</b>	<b>2000 : 116 participants</b>	<b>2001 : 98 participants</b>
1. JOOS Eddy 1.12.09	1. MARCHAL Jacques 1.12.43	1. DEWULF Philippe 1.14.31	1. BIDONET Francis 1.16.90
2. BIDONET Francis 1.14.07	2. ELOY Christian 1.15.77	2. ELOY Ch. 1.14.44	2. DEWULF Philippe 1.17.22
3. DEWULF Philippe 1.14.83	3. BODSON Yannick 1.17.31	3. BRESSAN Michel 1.15.23	3. GILLES Francis 1.17.31

<b>2002 : 108 participants</b>	<b>2003 : 97 participants</b>	<b>Record absolu en formules/protos:</b> <i>Philippe COENART 1'09"11 en 2011</i> <b>Record absolu en voitures:</b> <i>Philippe DEWULF 1'11"48 en 2016</i>	
1. MARCHAL Jacques 1.10.84	1. BIDONET Francis 1.13.90		
2. BIDONET Francis 1.15.06	2. RANOLET Damien 1.15.05		
3. HERMAN Bernard 1.15.36	3. BONHOMME Dimitri 1.16.52		

<b>2004 : 113 participants</b>	<b>2005 : 85 participants</b>	<b>2006 : 102 participants</b>	<b>2007 : 100 participants</b>
<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>
1. RANOLET Damien 1.13.64	1. BONHOMME Dimitri 1.12.85	1. WATTEYNE Claude 1.14.40	1. DANIELS Frank 1.12.40
2. BONHOMME D. 1.13.72	2. RANOLET Damien 1.14.80	2. MILONE Michel 1.16.83	2. SOURIS Frédéricq 1.13.15
3. WATTEYNE Claude 1.15.73	3. WATTEYNE Claude 1.16.82	3. SOURIS Frédéricq 1.17.36	3. MALHERBE Pascal 1.14.56

<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>
1. GILLES Francis 1.17.43	1. HERMAN Bernard 1.17.92	1. GILLES Francis 1.16.59	1. GILLES Francis 1.13.83
2. MAYNE Jean-Claude 1.19.03	2. GILLES Francis 1.19.11	2. DEWULF Philippe 1.17.96	2. DUBOIS Olivier 1.14.84
3. POSCH Werner 1.19.76	3. POSCH Werner 1.19.33	3. DUBOIS Olivier 1.19.65	3. LERUTH J.-L. 1.19.81

<b>2008 : 103 participants</b>	<b>2009 : 97 participants</b>	<b>2010 : 99 participants</b>	<b>2011 : 99 participants</b>
<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>
1. SOURIS Frédéricq 1.12.96	1. RANOLET Damien 1.10.28	1. COENART Philippe 1.10.51	1. COENART Philippe <b>Record 1.09.11</b>
2. DANIELS Frank 1.13.16	2. SOURIS Frédéricq 1.10.79	2. RANOLET Damien 1.11.51	2. SOURIS Frédéricq 1.11.14
3. VERBRUGGHE P. 1.14.44	3. COUNAERT Philippe 1.13.77	3. SOURIS Frédéricq 1.12.13	3. DEJONG Dominique 1.11.66

<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>
1. DEWULF Philippe 1.14.91	1. DEWULF Philippe 1.15.81	1. DEWULF Philippe 1.15.48	1. BODSON Yannick 1.14.11
2. BODSON Yannick 1.17.58	2. HEIDRICHS Werner 1.17.02	2. BOURGEOIS Patrick 1.19.47	2. DUBOIS Olivier 1.16.24
3. MAYNE Jean-Claude 1.17.97	3. LE NOUVEL Christ 1.18.55	3. KEVERS Tony 1.19.74	3. KEVERS Tony 1.17.68

<b>2012 : 95 participants</b>	<b>2013 : 96 participants</b>	<b>2014 : 88 participants</b>	<b>2015 : 78 participants</b>
<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>
1. COLLARD Bruno 1.14.91	1. SOURIS Frédéricq 1.10.62	1. COLLARD Bruno 1.11.84	1. MARCHAL Jacques 1.10.41
2. DELRUE Denis 1.17.69	2. COLLARD Bruno 1.10.95	2. DESCAMPS Christophe 1.15.48	2. COLLARD Bruno 1.14.65
3. GRAMME Laurent 1.19.11	3. VANDEPUT Julien 1.12.18	3. MILONE Anthony 1.15.64	3. DELRUE Denis 1.14.68

<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>			
1. BODSON Yannick 1.13.00	1. BODSON Yannick 1.12.48	1. DEWULF Philippe 1.11.75	1. DUBOIS Olivier 1.15.36
2. DEWULF Philippe 1.17.77	2. DEWULF Philippe 1.14.46	2. GILLES Francis 1.15.16	2. GILLES Francis 1.16.34
3. KEVERS Tony 1.23.17	3. GILLES Francis 1.17.72	3. BOEMER Didier 1.17.75	3. DELCHAMBRE Jérémy 1.18.77

<b>2016 : 90 participants</b>	<b>2017 : 73 participants</b>	<b>2018 : 75 participants</b>	<b>2019 ???</b>
<b>Division 4</b>	<b>Division 4</b>	<b>Division 4 (meilleur temps)</b>	<b>Division 4 (meilleur temps)</b>
1. DELRUE Denis 1.14.26	1. VANDEPUT Julien 1.11.35	MARCHAL Jacques 1.10.21	
2. SOURIS Frédéricq 1.14.81	2. DELRUE Denis 1.13.04	BOEMER Didier 1.10.58	
3. DEMY Dimitri 1.14.87	3. DEMY Dimitri 1.14.94	DELRUE Didier 1.13.67	

<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3 (meilleur temps)</b>	<b>Divisions 1 – 2 – 3 (meilleur temps)</b>
1. DEWULF Philippe <b>Record 1.11.48</b>	1. DEWULF Philippe <b>Record 1.11.95</b>	DUBOIS Olivier 1.14.24	
2. GILLES Francis 1.14.49	2. DUBOIS Olivier 1.13.39	DUBOIS Michel 1.18.28	
3. DUBOIS Olivier 1.16.09	3. LE NOUVEL Christophe 1.14.24	GUILBERT Quentin 1.18.64	

# Le G.T. Course de Côtes de la présente le



## Challenge Course de Côte dédié aux voitures de rallye

### POUR QUI ?

- réservé aux voitures de Rallye toutes catégories ;
- ouvert aux licenciés de la C.S.A.P. Liège.

### COMMENT ?

- toutes les épreuves du championnat liégeois de Course de Côte compteront pour le challenge ;
- deux classements seront organisés :  
"Pneus racing" et "Pneus conventionnels"
- la participation au challenge se fera simplement via le bulletin d'engagement de l'épreuve.

28 / 04	C.C. de Sy
07 / 07	C.C. de Trasenster
01 / 09	Mémorial Yves Feilner
29 / 09	C.C. de Gives



A gagner :  
**des engagements à des Rallyes  
et Rallye-Sprints**



Règlement complet  
disponible sur le site  
de la C.S.A.P. Liège  
[www.csap-liege.be](http://www.csap-liege.be)



# Hillclimb

## Rally Challenge



[jadotjerome@hotmail.com](mailto:jadotjerome@hotmail.com)



**100%  
GRATUIT**